



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal  
Région Nouvelle Aquitaine  
**Comité Départemental de la Dordogne**



364 Avenue Winston Churchill  
24660 COULOUNIEIX-CHAMIERES  
Téléphone : 05 53 54 91 07  
cdpetanque24@orange.fr

## **Règlement Trophée Michel Sénac Dordogne Périgord**

Le « Trophée Michel Sénac Dordogne Périgord » est une compétition organisée en partenariat par le Comité Départemental de Pétanque et de Jeu Provençal de la Dordogne et le Conseil Départemental de la Dordogne.

Cette compétition est réservée aux personnes résidentes dans le département de la Dordogne qu'elles soient licenciées ou non licenciées.

Les équipes doivent être formées pour les féminines en doublette + de 50 ans et pour les masculins en triplette + de 55 ans.

Cette compétition se déroule en 4 journées qualificatives : une étape dans chaque Périgord :

- Mardi 2 Mai 2023 : Périgord Blanc à Marsac sur l'Isle
- Mardi 23 Mai 2023 : Périgord Pourpre à Bergerac-Naillac (Picquecailloux)
- Mardi 20 Juin 2023 : Périgord Vert à Thiviers
- Mardi 27 Juin 2023 : Périgord Noir à Saint Cyprien.

A chaque étape, 4 équipes féminines et 8 équipes masculines seront retenues.

CHANGEMENT en 2023 : En ce qui concerne les masculins (uniquement), les équipes devront obligatoirement contenir un joueur non licencié (ne détenant ni de licence FFPJP ni de licence UFOLEP). Celui-ci devra présenter une pièce d'identité lors de l'inscription afin de contrôler sa non-appartenance dans notre base fédérale et dans le fichier des licenciés UFOLEP.

Les équipes qualifiées disputeront une finale le Mardi 29 Août 2023 à Montpon - La Montponnaise.

Sur chaque étape, les 2 premières équipes féminines et les 4 premières équipes masculines disputeront la « Finale Trophée Michel Sénac Dordogne Périgord ».

Les autres équipes qualifiées participeront à la finale du concours parallèle « Trophée CD24 Pétanque ».

Ces dernières équipes pourront retenter de se qualifier sur les autres étapes pour la « Finale Trophée Michel Sénac Dordogne Périgord » à condition de conserver la même équipe.

En cas de « requalification » dans le concours parallèle, il n'y aura pas de nouvelle

distribution de lots et la place sera distribuée à l'équipe qui arrive en suivant au classement.

Les inscriptions sont prises par le club organisateur le vendredi précédant la compétition.

L'accueil des joueurs se fait à partir de **8h00** et les rencontres débutent à **9h00**.

Concernant le règlement :

- les parties se disputent en temps limité de 1h15
- toutes les lignes qui délimitent les terrains sont des lignes de perte
- le but pour être valable doit être lancé à 50 cm sur les côtés et à 1 m pour les lignes de fond de jeu
- une tenue correcte est exigée aux joueurs. Il est notamment interdit de jouer torse nu, les épaules doivent être recouvertes et pour des raisons de sécurité les chaussures doivent être entièrement fermées protégeant ainsi les orteils et les talons
- il est strictement interdit de fumer ou de vapoter pendant les parties
- l'usage du téléphone portable est également interdit.

Un arbitrage souple, compte tenu des joueurs non licencié(e)s, n'empêchera pas l'application du règlement et l'exclusion des joueurs après avertissement.

En cas d'égalité entre 2 équipes au classement général, il sera effectué par les six joueurs un tir de départage qui se déroulera en 2 séries et à une distance de 8 mètres pour les masculins et 6 mètres pour les féminines.

Le remplacement d'un joueur pendant ou entre les parties est interdit. En cas de problème médical d'un joueur, ses partenaires peuvent continuer la partie. En cas d'abandon, la partie est perdue sur le score de 13 à 7.

Cas exceptionnel pour la finale : une personne immobilisée ou hospitalisée pourra être remplacée par une joueuse ou un joueur n'ayant pas participé aux 4 étapes.

Des cartons de score seront distribués à chaque partie, le score devra y être inscrit à chaque fin de mène et signé par les 2 capitaines d'équipes en fin de partie.

En cas de non-respect, des sanctions seront prises :

- première faute : partie perdue par les 2 équipes
- deuxième faute : interdiction de participer à la compétition pendant 1 an
- des sanctions seront prises en cas de tricherie, connivence ou mauvais comportement envers les bénévoles (exclusion et non-participation à la compétition pour un minimum de 2 ans ).

L'arbitre, les délégués du Comité Départemental de Pétanque et les éducateurs du Conseil Départemental auront la possibilité de vérifier les cartons.

Enfin, l'esprit de compétition ne doit pas empêcher les joueurs d'être respectueux envers l'arbitre, les délégués et leurs adversaires.

**IMPORTANT : Tout joueur suspendu en FFPJP ou en UFOLEP ne peut pas participer aux étapes le temps de la suspension.**